

« Les enquêtes publiques »

**Matinales du tribunal administratif de Toulouse,
en collaboration avec le barreau de Toulouse**

Vendredi 22 mars 2019

Allocution de Mme Carthé-Mazères, présidente du Tribunal administratif de Toulouse

Mme, MM. les députés

Mme, M. les sénateurs

M. le bâtonnier de l'ordre des avocats de Toulouse

Mme et MM. les maires

Mmes et MM. les directeurs et directeurs généraux des services

Mmes et MM. les avocats

Chers collègues,

Je vous remercie vivement d'avoir accepté l'invitation à cette 1^{ère} « matinale du Tribunal administratif ». Cette manifestation est organisée par le Tribunal administratif de Toulouse et le barreau de Toulouse, représenté par le bâtonnier, Manuel Furet, qui est à mes côtés.

Au travers des « Matinales du Tribunal administratif », je pense à des rendez-vous périodiques, de l'ordre de deux à trois fois par an, le temps d'une matinée, avec des parlementaires et des représentants des collectivités publiques du ressort territorial du Tribunal administratif de Toulouse, autour de questions juridiques qui paraissent dans le contentieux administratif et qui intéressent ces collectivités.

Au-delà de l'intérêt d'un tel échange régulier entre magistrats, avocats, parlementaires et représentants des collectivités publiques, ces « Matinales » seraient également un moyen pour le tribunal de participer à l'amélioration de la qualité des décisions administratives des collectivités.

Pour cette 1^{ère} édition, le public des « Matinales » que je viens d'évoquer a été volontairement limité aux parlementaires et aux maires des communes de 10 000 habitants et plus du département de la Haute-Garonne. Mais, bien sûr, le but est d'élargir le public, autant que possible, aux parlementaires et représentants des collectivités publiques de l'ensemble des départements du ressort du Tribunal administratif de Toulouse. Il faudra encore ajuster ces rendez-vous car malheureusement aujourd'hui se tient le conseil municipal de la ville de Toulouse.

Le thème de cette « matinale » porte sur les enquêtes publiques. Il me paraît intéressant à plusieurs égards.

D'abord, parce que les enquêtes publiques sont une clef pour la réalisation de bien des projets des collectivités publiques. Elles constituent en effet une procédure préalable obligatoire pour les décisions administratives qui ont une incidence sur l'environnement ou sur le droit de propriété. C'est dire que les enquêtes publiques sont un passage obligatoire pour l'accomplissement d'un grand nombre de projets importants, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Ensuite, parce que les enquêtes publiques mettent en œuvre la participation du public à l'élaboration de ces décisions administratives qui ont une incidence sur l'environnement ou sur le droit de propriété. En ces temps de « grand débat » et d'exigence du public de plus de démocratie, il me paraît utile d'interroger cette ancienne procédure à cet égard.

Tout à l'heure, Maître Sandrine Bouyssou, avocate au barreau de Toulouse, et Madame Amandine Durand, magistrate au Tribunal administratif de Toulouse, vont exposer les problématiques actuellement soulevées par les enquêtes publiques, qu'elles connaissent bien, pour ouvrir les voies du débat. Sont encore présents, prêts à y participer, les présidents et magistrats des chambres 3 et 6 du tribunal qui sont en charge des contentieux dans lesquels la régularité des enquêtes publiques est en cause et des avocats spécialistes en urbanisme et environnement.

Mais d'abord, M. le bâtonnier, vous avez la parole.